



## Prix de thèse Jean-Marie AUBY

### Principes et modalités - Edition 2017

L'Association française de droit de la santé délivre tous les deux ans un prix de thèse de doctorat (1500 €). Il s'agit du prix Jean-Marie Auby, du nom du fondateur de l'Association.

Ce prix est financé par la Fondation Léa et Napoléon Bullukian dont le siège est à Lyon et que l'association remercie pour son généreux concours.

Pour le **prix de thèse 2017**, les candidats doivent adresser leurs travaux en **deux exemplaires, avant le 22 mai 2017** à l'adresse suivante : Mme le Professeur MOQUET-ANGER, Faculté de droit et science politique de Rennes, 9, rue Jean Macé, 35042 Rennes Cedex.

Seules les thèses soutenues au cours des années civiles **2015 et 2016** et proposées pour les prix ou les subventions par le jury de thèse sont éligibles au prix Jean-Marie Auby délivré en 2017. Si l'Université devant laquelle elles ont été soutenues ne décerne pas de mention ou ne fait pas de proposition pour les prix et subventions, une attestation de l'Université le confirmant doit être jointe au dossier. Celui-ci doit en outre comporter les **rapports de pré-soutenance et le rapport de soutenance**, le tout en deux exemplaires.

Un bref curriculum vitae de l'auteur doit être joint au dossier.

Les prix sont attribués par un jury constitué par les membres du conseil d'administration de l'association. Le jury a le droit de ne pas décerner les prix si aucun travail ne lui en paraît digne, de diviser les prix entre plusieurs lauréats et d'attribuer des mentions (qui ne donnent pas lieu au versement d'une somme d'argent).

La remise des prix a lieu lors de l'assemblée générale de l'automne.

Les exemplaires reçus ne sont pas rendus aux candidats.

Les prix sont cumulables avec d'autres distinctions.

*Les personnes et institutions qui désireraient contribuer financièrement aux prix Jean-Marie Auby, ou créer un nouveau prix dont elles confieraient l'attribution à l'Association, sont invitées à prendre contact avec celle-ci*